

Image not found or type unknown



Validité d'un testament déposé chez un notaire

Par **Guitrebor**, le **27/03/2009** à **10:08**

Bonjour,

Lors de l'ouverture d'une succession chez un notaire celui-ci peut-il déclarer un testament olographe irrecevable au motif qu'il n'est pas daté, sachant que ce document a été déposé à son étude à une date donnée moyennant perception de frais? Son rôle n'était-il pas d'attirer l'attention du dépositaire (le défunt aujourd'hui), sur ce détail?

Merci